

Chameyrat Culture et Loisirs

Adresse mail : contact.ccl19@gmail.com

Téléphone : 06 99 22 15 34

site : <http://les-randonneurs-chameyracois.e-monsite.com/>



CERTIFICAT MEDICAL : Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée

1- Délivrance de la première licence

Un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes, datant de moins de six mois est obligatoire pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

2- Renouvellement annuel de la licence (+18 ans)

Chaque licencié doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance des conseils de santé. À cet effet, il signe l'attestation sur l'honneur qu'il remet à son club.

3- Pratique en compétition ou rencontre sportive avec classement

Chaque licencié ou titulaire d'un pass découverte doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance des conseils de santé. À cet effet, il signe une attestation sur l'honneur qu'il remet à l'organisateur.

4- Pour les mineurs

Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la FFRandonnée que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Informations et documents en téléchargement sur : <https://les-randonneurs-chameyracois.e-monsite.com/>

HONORABILITE

L'attestation en annexe est à remplir par tous les licenciés nécessitant un contrôle d'honorabilité (Dirigeants élus, encadrants, entraîneurs, animateurs, arbitres...)

COTISATION ANNUELLE :

Individuelle : 40 €

Licence individuelle FFRandonnée + responsabilité civile + protection juridique + accidents corporels : 33€

Cotisation Chameyrat Culture et Loisirs : 7€

Famille : 80€

Licence individuelle FFRandonnée + responsabilité civile + protection juridique + accidents corporels : 66€

Cotisation Chameyrat Culture et Loisirs : 14€

Jeune (moins de 26 ans) : 20€

Licence individuelle FFRandonnée + responsabilité civile + protection juridique + accidents corporels : 18€

Cotisation Chameyrat Culture et Loisirs : 2€

Licencié(e) dans un autre club affilié à la FFRandonnée : 10€

Documents à remettre au responsable adhésion Michel MIRAT

- le bulletin d'adhésion
- licencié(e) dans un autre club affilié FFRandonnée : photocopie de la licence 2026-2027.
- chèque à l'ordre de CHAMEYRAT CULTURE ET LOISIRS.
- le certificat médical ou Attestation Conseils de santé.
- attestation d'honorabilité pour les personnes concernées.